

MÉTÉO-FRANCE

Arrêté du 6 octobre 1999 portant ouverture d'un examen professionnel pour l'inscription sur la liste d'aptitude au grade de chef technicien de la météorologie en 1999 (femmes et hommes)NOR : *EQUI9910195A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 95-118 du 2 février 1995 portant statut des techniciens supérieurs de la météorologie ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 1995 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'aptitude pour l'accès au grade de chef technicien de la météorologie,

Arrête :

Article 1^{er}

Un examen professionnel pour l'inscription sur la liste d'aptitude au grade de chef technicien de la météorologie est ouvert en 1999.

Article 2

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 10 novembre 1999.

La date de l'épreuve écrite d'admissibilité est fixée au 7 décembre 1999.

La date de début de l'épreuve orale d'admission est fixée au 1^{er} février 2000.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur de la recherche
et des affaires scientifiques et techniques :
*Le chargé de la sous-direction des
programmes
et de l'administration générale,*
D. Thurière